



Évreux, le 21 avril 2016

SECURITE ROUTIERE

Action « reprise du guidon »

Dimanche 24 avril 2016 de 10h00 à 17h00
Pistes du permis de conduire – Val-de-Reuil

Le préfet communique

Les conducteurs de deux-roues motorisés représentent près de la moitié des blessés graves et un quart des décès sur la route. La majorité des accidents à moto se produit lorsque le motard se sent en confiance, de jour, par beau temps et en rase campagne.

Aussi, à l'approche des beaux jours et des premiers tours de roues, les services de l'État dans l'Eure et leurs partenaires organisent une journée de prévention à la pratique du deux-roues motorisé, en toute sécurité, le dimanche 24 avril 2016 de 10h00 à 17h00 sur les pistes du permis de conduire à Val-de-Reuil.

Cet événement **gratuit et libre d'accès**, sera l'occasion pour les motards d'échanger avec des professionnels de la sécurité routière et de profiter de leurs conseils à travers les ateliers mis en place à leur attention :

- parcours de maniabilité à moyenne vitesse avec freinage d'urgence et évitement (motards de la gendarmerie).
- initiation aux gestes de premiers secours (SDIS).
- sensibilisation au port d'un équipement adapté et conseils pour rouler en groupe en toute sécurité (fédération française des motards en colère, moto club des Léopards, mutuelle des motards et intervenants départementaux de sécurité routière).
- atelier de sensibilisation aux angles morts sur un véhicule lourd

Richard Daniel Boisson, sous-préfet des Andelys, se rendra sur place à 14h00.

La sécurité routière est une priorité pour les services de l'État. Mais rien ne sera durablement acquis si les conducteurs, y compris les usagers de deux-roues motorisés, ne se convainquent pas des dangers de la route et n'adoptent pas, dans leurs habitudes, les recommandations qui sont régulièrement rappelées et dont le but est de préserver leur intégrité physique et celle des autres usagers de la route.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35